

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de LE POMPIDOU
48110 LE POMPIDOU – LOZÈRE

COMPTE-RENDU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2014
20 h

Approbation du Procès Verbal du 28 mars 2014, et communication du compte rendu du 15 mars 2014, dernier Conseil municipal de la précédente mandature. Un oubli a été fait sur ce dernier compte rendu ; il s'agit de l'autorisation donnée au Maire pour ester en justice devant le Conseil d'Etat aux fins d'obtenir l'annulation du décret n° 2014-245 portant délimitation des cantons dans le Département de la Lozère.

PRESENTS : Françoise SAINT-PIERRE, Maire, Noëlle PRATLONG, adjointe, Jean VALMALLE, Adjoint, Hilde VANHOVE, Josiane OLARTE, Danielle ROCHER, Gaël ROUSSON, Frédéric PANTEL, Marie-Louise POYET, Jean-Claude VIDAL, Bernard GUIN

Secrétaire de séance : Noëlle PRATLONG

ORDRE DU JOUR

❶ Attribution des subventions aux associations – année 2014

Enveloppe votée au Budget Primitif 2014 de la Commune : 3 000,00 €

A LA MAJORITE (une opposition sur le montant de la subvention allouée à l'Association « Boucle de la Châtaigne) Josiane OLARTE ne prend pas part au vote, s'agissant de la subvention allouée à l'Association « La Boucle de la Châtaigne »

SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS C/6474

liste des associations	2012 ACCORDS	2013 ACCORDS	2014 DEMANDES	2014 ACCORDS	observations commentaires
ADAPEI	0,00	100,00			Pas de demande à ce jour
SERRES ET VALATS	0,00	500,00			Pas de demande à ce jour
Amis de Saint Flour					Pas de demande à ce jour
Amicale Sapeur Pompier Barre	0,00	200,00			Pas de demande à ce jour
Amis école St Roman de Tousque	400,00	150,00	x	150,00 €	50,00 € / enfant
Ballet Bross'	50,00	100,00	50 € 1enfant		Demande à présenter plutôt à la Communauté de commur
Boucle de la Châtaigne (300 SUBV 2011 + 300 SUBV 2012)	600,00	500,00	500 €	350,00 €	A la majorité (2 votes pour l'octroi d'une subvention de 500,00 €)
Comité des fêtes	0,00	200,00			Pas de demande à ce jour à ce jour
Foyer Rural Florac	30,00			0	Pas de demande à ce jour
Foyer socio éducatif Florac	50,00		x	0	Pas de demande à ce jour
La Ligue contre le cancer (Lozère)	0,00			0	Engagement est pris d'organiser une manifestation dont les recettes seront versées à la Ligue
L'Ass. sportive école Florac	50,00	50,00	3enfants	75,00 €	25,00 € / enfant
Ass. Sportive du collège de Florac			X	0	
L'Atelier Musical Ste Croix VF	165,00		55€x3=165€ +60 € spectacle	150,00 €	Mise à disposition possible de la salle polyvalent au profit de l'atelier musical
Ecole Ste Croix VF classe découverte	0,00	220,00	182€ x 2=364€	100,00 €	50,00 €/enfant
Les restaurants du coeur	150,00	200,00	x	200,00 €	

Prévention routière	0,00					Mise à disposition possible de la salle Truel
Secours Populaire Français	100,00	100,00	x	0		
Trait d'Union	200,00	300,00	x	100,00 €		
U.S.E.P.	100,00	100,00	x	100,00 €		
Virades de l'espoir	100,00		x	100,00 €		Il s'agit d'une manifestation c/ la mucoviscidose qui se déroule à Naussac
Total 2012	1 995,00	2 720,00		1 425		
Nouvelles demandes						
AFM TELETHON			x	0		Association n'ayant pas d'antenne sur la commune
associati° chataignes et marrons des Cévennes et du Haut languedoc			x	0		
associati° Lozérienne pour l'Etude et la Protect° de l'environnement Balsièges			x	0		
secours catholique			x	0		
radio bartas			x	0		
AFSEP						Association n'ayant pas d'antenne sur la commune
Association des amis de l'Eglise de Molezon			x	0		Demande à présenter plutôt à la Communauté de commur

② Ancienne mairie : choix des devis

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal les devis afférents à cette opération.

- Pour le lot toiture (*échafaudage, démolition de la totalité de la couverture, fourniture et pose de papier bitumineux et ardoise + faitière*) ; un seul devis est parvenu en mairie (trois entreprises ayant été consultées). Il s'agit du devis établi par Quentin AFFORTIT (Le Pompidou) pour un montant de 9 308,10 € HT (11 169,72 € TTC),
- Pour le lot menuiserie, deux devis ont été établis : l'un par la SARL menuiserie BELARD (Ispagnac) pour un montant de 5 390,00 € HT (5 686,45 € TTC) ; l'autre, par la SARL VALBOIS (Sainte-Croix Vallée Française), pour un montant de 9 137,00 € HT (9 796,68 TTC).
Il convient de noter de l'extrême difficulté dont a fait part Monsieur BELARD pour ce qui concerne le démontage des cadres existants. Ce poste n'a donc pas été chiffré sur son devis. Par ailleurs, il n'a chiffré le remplacement que d'un seul des trois volets du bâtiment, estimant que les deux donnant sur l'arrière étaient encore en bon état.
Pour pouvoir comparer les deux devis, il convient donc de tenir compte de ces éléments. Il apparaît que, même en retirant ces deux postes du devis de la SARL VALBOIS, celui-ci demeure toujours plus élevé que celui de la SARL BELARD.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, (abstention de Gaël ROUSSON pour le devis de menuiserie), décide de retenir le devis de :

- *Quentin AFFORTIT (Le Pompidou) pour la réfection de la toiture, pour un montant de 9 308,10 € HT (11 169,72 € TTC),*
- *la SARL menuiserie BELARD (Ispagnac) pour un montant de 5 390,00 € HT (5 686,45 € TTC)*
soit un total de 14 698,10 € HT (16 856,17 € TTC)

A noter qu'il sera demandé à Quentin AFFORTIT d'estimer le coût d'une isolation des combles ; le montant définitif de l'opération sera ajusté en conséquence.

Financement permettant la réalisation de ces travaux : le Département pour 7 622,00 €, et la dotation PED pour environ 2 900,00 €.

③ Désignation de représentants de la commune à divers organismes

a) Commission communale des Impôts Directs :

Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts qui institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de vingt cinq ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution de tous travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Il nous appartient donc de proposer, pour que la nomination puisse avoir lieu une liste comportant 24 noms.

A l'unanimité, le Conseil municipal propose :

⇒ Proposition de *commissaires titulaires* :

- * Guy AFFORTIT
- * Jean Roger VALMALLE
- * Frédéric PANTEL
- * Didier PRATLONG
- * Yves AUSSET (domicilié à Florac)
- * Jean-Marie CAUSSE
- * José ALVES
- * Francis CHARLE
- * André DECOBERT
- * Jérôme JODAR
- * Jérémie HUGUET
- * Gérard TAFFIN

⇒ Proposition de *commissaires suppléants* :

- * Noëlle PRATLONG
- * Danielle ROCHER
- * Nicolas ARJAILLES
- * Philippe THURET
- * Evelyne BAZALGETTE (domicilié à Montpellier)
- * Luis DA GRACA
- * Jacqueline ROCHEBLAVE
- * Jacques VALMALLE
- * Gilette ALVES
- * Jacques BROUSSOUX
- * Alain GENOYER
- * Sébastien FAURE

b) Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux articles 22 et 23, du Code des Marchés Publics, il convient, à la suite des élections municipales de constituer la Commission d'Appel d'Offres, et ce pour la durée du mandat.

Outre le maire, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Maire propose que l'élection se fasse au scrutin public.

A l'unanimité,

SONT PROPOSES pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

⇒ En qualité de titulaires :

- * Noëlle PRATLONG
- * Hilde VANHOVE
- * Jean VALMALLE

⇒ En qualité de suppléants :

- * Marie Louise POYET
- * Danielle ROCHER
- * Bernard GUIN

c) « Correspondant défense »

A l'unanimité, Madame Danielle ROCHER est désignée en qualité de correspondant « défense ».

d) Désignation de deux délégués au CNAS : un élu et un agent

A l'unanimité, sont désignés : Monsieur Bernard GUN en qualité d'élu ; Madame Catherine RIVALS, Secrétaire de Mairie, en qualité d'agent.

e) Elu référent au Parc National des Cévennes

La commune du Pompidou ayant adhéré à la Charte du PNC, il nous appartient de désigner un élu référent. *A l'unanimité*, Madame Noëlle PRATLONG est désignée.

④ Aliénation d'une portion de chemin rural jouxtant les propriétés de Monsieur et Madame Henri KAUFMANN et de Monsieur et Madame Pierre BOURELY au Masbonnet (parcelle A341 et A 339).

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande présentée par Monsieur et Madame Henri KAUFMANN qui souhaitent se porter acquéreur d'une portion de chemin rural jouxtant leur propriété et celle de Monsieur et Madame Pierre BOURELY.

Il apparaît que ce sentier, sur la portion comprise entre les parcelles susvisées, n'est plus affecté à l'usage du public. Depuis de très nombreuses années, la commune n'y effectue plus d'acte de surveillance et de voirie.

Néanmoins, pour permettre la vente de cette portion de chemin, une enquête préalable à l'aliénation doit être diligentée. Cette enquête est effectuée dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales (conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de réserver une suite favorable à la demande présentée par Monsieur et Madame Henri KAUFMANN, et autorise le Maire à engager la procédure prévue pour permettre cette aliénation.

⑤ Pizz' à quoi : demande de stationnement pour la période estivale 2014

Le Maire fait part de la demande présentée par Monsieur Laurent HARDY qui souhaite exercer son activité de pizzas à emporter au Pompidou, du 15 juin au 15 septembre 2014, les mercredis soir.

Le Conseil municipal décide, *à l'unanimité*, de réserver une suite favorable à cette demande, et fixe à **60,00 €** le montant dont Monsieur HARDY devra s'acquitter à la Commune. Il s'agit d'un montant forfaitaire, correspondant aux frais d'électricité engendrés par l'exercice de cette activité (Monsieur HARDY se branchant à la Salle Polyvalente). Il ne s'agit donc pas d'un permis de stationnement.

⑥ Mise en place des commissions de travail

Il est procédé à la mise en place des commissions de travail composées chacune de cinq à six élus. Ces commissions sont toutes présidées par le maire ou un adjoint délégué ou un conseiller municipal délégué.

Commission Finances :

- Françoise SAINT PIERRE
- Josiane OLARTE
- Marie-Louise POYET
- Noëlle PRATLONG
- Danielle ROCHER
- Hilde VANHOVE

Commission de l'Eau :

- Frédéric PANTEL (Responsable)
- Noëlle PRATLONG
- Danielle ROCHER
- Françoise SAINT PIERRE
- Jean VALMALLE
- Hilde VANHOVE

Commission Voirie :

- Jean VALMALLE (Responsable)
- Bernard GUIN
- Frédéric PANTEL
- Marie-Louise POYET
- Gaël ROUSSON
- Françoise SAINT-PIERRE

Commission Bâtiments Communaux :

- Noëlle PRATLONG (Responsable)
- Marie-Louise POYET
- Françoise SAINT-PIERRE
- Hilde VANHOVE
- Jean Claude VIDAL

Désignation d'un responsable pour la salle Polyvalente : Noëlle PRATLONG

Questions diverses

① Avis sur le projet de SAGE des Gardons

Conformément à l'article L. 212-6 du Code de l'Environnement, et au vu de l'avis de la Commission Locale de l'eau en date du 20 décembre 2013, le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal les divers documents constituant le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) des Gardons.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au *projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) des Gardons* ; il est indiqué qu'avec ce projet sont posées les bases d'un aménagement et d'une gestion durables des cours d'eau et de la ressource sur le bassin versant des Gardons.

② Création d'un refuge pour les chiens errants

Il s'agit d'une question qui se pose plus globalement à l'échelle du Département ; mais Coralie DEVIERS, Vétérinaire à Barre des Cévennes, réfléchit pour trouver une solution pour le territoire Sud Cévennes. En moyenne, ce serait deux à trois animaux par an qui seraient recueillis dans ce refuge, pour une durée de quelques jours seulement, le temps de retrouver les maîtres, ou de diriger vers un lieu d'accueil plus pérenne.

La difficulté est de trouver un site approprié à la construction, même si celle-ci serait de taille très modeste : site ni trop éloigné ni trop proche des habitations, avec un point d'eau possible. La nécessité de bénévoles pour s'occuper des animaux durant leur séjour s'impose également.

Ce point est soumis à la réflexion des élus, mais aussi de la population ; toutes idées étant appréciées pour appréhender au mieux la question.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23 h.30.*



**Le nouveau conseil municipal du Pompidou
est heureux de vous inviter
à la plantation de l'arbre de la fraternité**

**suivi du verre de l'amitié qui aura
lieu le**

***Dimanche 4 mai 2014 à 11 heures dans le
jardin du temple.***